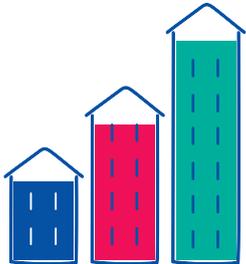


● POURQUOI ?

« Le développement des TPE constitue un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique régional »

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France



● POUR QUI ?

Pour toutes les entreprises

- pour les TPE depuis le lancement du dispositif en septembre 2016
- pour les PME depuis octobre 2019
- pour les ETI et les Grandes Entreprises depuis avril 2020

70 %

des TPE-PME orientées ont moins de 4 salariés

60 %

ont un chiffre d'affaires inférieur à 200 k€

● QUE PEUT APPORTER LA BANQUE DE FRANCE AUX DIRIGEANTS ?

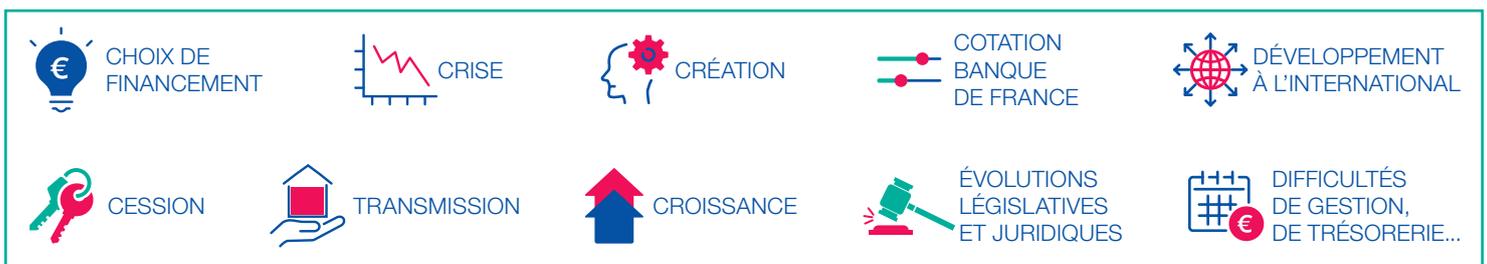
102 CORRESPONDANTS TPE-PME présents dans chaque département en métropole et en outre-mer pour accompagner les entrepreneurs gratuitement durant tout le cycle de vie de leur entreprise

Leur objectif : ne pas laisser un entrepreneur seul face à ses questions

Un enjeu collectif matérialisé par des partenariats avec des organismes professionnels nationaux tels que chambres consulaires, organismes de financement (classique et participatif), de cautionnement, réseaux professionnels associatifs, assureurs-crédits, fédérations patronales...



● QUELLES SONT LES PRÉOCCUPATIONS DES DIRIGEANTS ?



EN SAVOIR + :

- Contacter la succursale de la Banque de France de votre département
- Par mail : tpmeXX@banque-france.fr (XX = numéro de votre département)
- Par téléphone : **3414** (appel non surtaxé)
- Pour l'outre-mer, contact direct auprès des agences de l'ledom : www.iedom.fr/iedom/